

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Tarrade Julien demeurant Avenue Paul Terlinden 5 bte 7 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé Avenue Georgette, 1 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section B n°162D4, 162P4.

Le projet consiste en la rénovation d'une maison unifamiliale et l'extension d'un volume secondaire.

L'habitation fera l'objet d'une rénovation complète, avec une isolation par l'extérieur.

Les toitures des volumes secondaires existants seront démolies pour permettre la construction de nouvelles toitures plates.

Une nouvelle annexe sera implantée à l'arrière de l'habitation principale.

Le volume secondaire projeté sera doté d'une toiture plate, sa longueur sera augmentée et la hauteur uniformisée atteindra 3,37m au point le plus haut de la toiture plate, contre 3,15m auparavant. Les volumes adoptes des gabarits de type R+TP (rez-de-chaussée avec toiture plate) et R+1+TP (rez-de-chaussée + un étage + toiture plate).

Le volume en R+1+TP atteindra une hauteur de 5,98m, contre 5,73m auparavant.

En façade avant le projet prévoit l'agrandissement du châssis dans la salle à manger, la porte d'entrée sera remplacée et agrandie. L'oriel existant sera supprimé et remplacé par un châssis classique.

En façade arrière, deux châssis aux étages vont être supprimés ; au rez-de-chaussée, deux grandes baies vitrées coulissantes seront installées.

L'abri de jardin existant fera l'objet d'un agrandissement pour atteindre une surface totale de 15m². Les matériaux projetés utilisés sont : un parement en crépi de ton blanc, une couverture en tuiles de ton gris foncé, des menuiseries extérieures en PVC de ton bleu foncé, une porte d'entrée en PVC de ton bleu foncé, une porte de garage en bois peinte de ton blanc, des soubassement en crépi de ton gris foncé, des planches de rives en bois de ton gris anthracite/noir, des profils de rives en aluminium de ton gris anthracite/noir, des seuils en pierre bleue, des corniches en bois de ton gris anthracite/noir et des descentes d'eaux pluviales en zinc de ton gris anthracite/noir.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article suivant du Code du Développement Territorial : Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse permisurbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 21 août au 4 septembre 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 7 août 2025